



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 57174

Texte de la question

M. André Aschieri appelle à l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés que peuvent connaître les personnes non voyantes face aux distributeurs automatiques de billets de train. En effet, les informations concernant le déroulement des différentes étapes pour acheter un billet ou tout simplement consulter les horaires ne leur sont pas accessibles. Cette opération, courante pour de nombreuses personnes, devient très difficile pour les aveugles et renforce un sentiment de dépendance. La mise en place d'un système vocal ou en braille permettrait de réduire cette difficulté et contribuerait à l'égalité d'accès aux services les plus communs. Il apparaît inconcevable que des personnes puissent accéder que difficilement à des services aussi essentiels. Aussi, il souhaite savoir s'il entend prendre des mesures pour répondre à ces différents problèmes.

Texte de la réponse

Les difficultés rencontrées par les personnes déficientes visuelles pour se déplacer en ville et utiliser les moyens de transport sont réelles. Des études et expérimentations sont en cours pour trouver des outils permettant à ces personnes de se déplacer dans les meilleures conditions de confort et de sécurité. On peut citer, notamment, les travaux menés sur les répéteurs sonores de feux ou les systèmes sonores d'orientation, ainsi que l'étude poursuivie actuellement, à la demande de l'Institut pour la ville en mouvement, dans l'intention d'identifier des thèmes de réflexion et de construire un programme en la matière avec les partenaires les plus concernés. L'utilisation des distributeurs automatiques de billets présente, il est vrai, de sérieuses difficultés d'utilisation pour les personnes handicapées. Les nouveaux modèles mis progressivement en service par les transporteurs intègrent, dans leur conception, les besoins particuliers des personnes à mobilité réduite et, pour répondre aux difficultés d'utilisation particulières par les personnes aveugles ou malvoyantes, disposent d'un point en relief sur le 5 pour le clavier de saisie du code. Consciente que cette mesure n'est pas suffisante pour permettre l'utilisation des automates de billetterie par une partie de la population, la SNCF a complété son service « ligne directe » qui offre désormais la possibilité de réserver un billet « grandes lignes » à distance (par téléphone, Minitel ou Internet) et de se faire livrer à domicile.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57174

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 532

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2844